



CC du Perche et Haut Vendômois (Siren : 200040772)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Fréteval
Arrondissement	Vendôme
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Alain BOURGEOIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Place Pierre Genevée
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41160 FRETEVAL
Téléphone	02 54 82 74 91
Fax	02 54 82 74 93
Courriel	cchv@cchv41.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 381
-----------------------------	-------

Densité moyenne 24,20

Périmètre

Nombre total de communes membres : 23

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Bouffry (214100224)	138
41	Brévainville (214100265)	173
41	Busloup (214100281)	440
41	Chauvigny-du-Perche (214100489)	223
41	Droué (214100752)	1 000
41	Fontaine-Raoul (214100885)	223
41	Fréteval (214100950)	1 114
41	La Chapelle-Enchérie (214100372)	213
41	La Chapelle-Vicomtesse (214100414)	178
41	La Fontenelle (214100893)	199
41	Le Poislay (214101792)	189
41	Lignières (214101156)	391
41	Lisle (214101164)	199
41	Moisy (214101412)	363
41	Morée (214101545)	1 102
41	Ouzouer-le-Doyen (214101727)	255
41	Pezou (214101750)	1 144
41	Renay (214101875)	170
41	Romilly (214101933)	149
41	Ruan-sur-Eggonne (214101966)	94
41	Saint-Hilaire-la-Gravelle (214102147)	724
41	Saint-Jean-Froidmentel (214102162)	551
41	Villebout (214102774)	149

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Mise en place et gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) suivant la réglementation en vigueur ;</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Gestion de la collecte, du traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés ;</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>5 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au sens de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement comprenant notamment :</i> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, - La défense contre les inondations et contre la mer, - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- Autres actions environnementales

- Participation à toute réflexion visant à la définition d'une politique de protection et de mise en valeur de l'environnement ; - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Autres actions en faveur de l'environnement La communauté de commune s'engage dans les actions exercées par les syndicats mixtes pour les compétences qui ne relèvent pas de la GEMAPI visées à l'article L211-7 du code de l'environnement, pour la partie de son périmètre correspondant aux communes initialement membres des syndicats mixtes et comprenant notamment : - La lutte contre la pollution, - L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants, - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Service à la population : toutes nouvelles actions contribuant à la création, au maintien et au développement des services de santé et à caractère sanitaire et social, répondant au besoin de la population du territoire communautaire (exemple : création de maisons médicales, aides financières ponctuelles).

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Création et développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, en application de la politique nationale du commerce et soutien aux activités commerciales, tertiaire, touristique ou agricole ;

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Acquisition, création, aménagement, entretien et gestion de nouveaux équipements culturels ou de loisirs utilisés par une fraction importante d'habitants et dont le rayonnement contribue à l'image de la communauté. Aménagement, entretien et gestion des équipements existants, relevant de l'intérêt communautaire : - la médiathèque à Fréteval, - l'espace socio-culturel à Droué, - l'école de musique à Droué. - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs en vue du développement et de l'aménagement sportif de l'espace communautaire. La compétence de la communauté est exercée suivant l'intérêt communautaire ci-après : - réalisation de tout nouvel équipement sportif, - équipements sportifs utilisés par une fraction importante d'habitants et dont le rayonnement contribue à l'image de la communauté. Aménagement, entretien et gestion des équipements existants, relevant de l'intérêt communautaire : 1) le complexe sportif à Morée 2) le gymnase à Droué (équipement mis à disposition) 3) les plateaux multisports sur les communes de Fréteval, Moisy, Ouzouer-le-Doyen, Pezou, Saint-Hilaire-la-Gravelle 4) le plateau multisports à Fontaine-Raoul (équipement mis à disposition) 5) les trois terrains de tennis à Droué (équipements mis à disposition) 6) le terrain de tennis au Poislay (équipement mis à disposition) 7) l'aire de loisirs à Lisle 8) le parcours VTT à Saint-Jean-Froidmentel 9) l'espace de détente au bord du Loir à Saint-Jean-Froidmentel.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Etude d'un schéma de cohérence territoriale et d'un schéma de secteur en vue du développement et de l'aménagement de l'espace communautaire ;

- Schéma de secteur

Etude d'un schéma de cohérence territoriale et d'un schéma de secteur en vue du développement et de l'aménagement de l'espace communautaire ;

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et aménagement de ZAC à vocation exclusivement économique

- Constitution de réserves foncières <i>Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes ;</i>
- Transport scolaire <i>Organisation et gestion du transport des élèves des écoles maternelles et primaires de la communauté jusqu'aux complexes sportifs intercommunaux à Morée et à Droué, pour les activités sportives pratiquées dans le cadre pédagogique de l'enseignement.</i>
- Etudes et programmation <i>- Collecte et traitement de données pouvant prendre la forme d'un système d'information géographique, nécessitant la numérisation du cadastre ;</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Tourisme, Événementiel et Animation du territoire : - Création et gestion d'un Office de Tourisme Intercommunal et mise en œuvre d'une politique touristique portant sur : - des missions de service public d'accueil et d'information touristique, - des actions de développement et de promotion touristique sur le territoire communautaire, - la coordination des différents intervenants publics et privés en matière touristique, - l'inventaire du patrimoine touristique, archéologique, historique et naturel. - Elaboration d'un schéma global de développement touristique et réalisation d'études concourant au développement du tourisme ; - Valorisation de tous chemins de randonnées par la mise en œuvre de toutes actions de communication, de création de fiches-circuits ou topoguide et d'une signalétique appropriée. La communauté de communes n'est pas propriétaire des chemins ; - Organisation ou soutien de manifestations à caractère agricole, culturel, touristique ou sportif. Pour présenter un intérêt communautaire, l'événement festif doit : - avoir une dimension au moins intercommunale, et - revêtir un attrait touristique, ou apporter des retombées économiques au territoire, ou conforter le rayonnement de la communauté. Acquisition, création, aménagement et gestion de tout nouvel équipement touristique s'inscrivant dans le cadre de l'activité touristique développée sur le périmètre communautaire ;</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Elaboration et gestion d'un programme local de l'habitat permettant de définir les priorités en matière d'habitat et d'accompagner les politiques de l'Etat ;</i>
- Politique du logement social <i>Création, gestion et entretien de logements locatifs sociaux, comprenant des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées, par les organismes sociaux ou par la communauté de communes, avec les aides financières habituelles ou qui leur feront suite ;</i>
Infrastructures
- Eclairage public <i>Entretien des réseaux d'éclairage public.</i>
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Etude et réalisation d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunication concernant tout ou partie du territoire communautaire ;</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Création, gestion et entretien des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage s'inscrivant dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>1) Entretien des réseaux d'éclairage public 2) Service à la population - Toutes nouvelles actions contribuant à la création, au maintien et au développement des services de santé et à caractère sanitaire et social, répondant aux besoins de la population du territoire communautaire (exemple : création de maisons médicales, aides financières ponctuelles).</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
41	SI d'aménagement du Gratteloup et du Boulon amont (200078384)	SM fermé	1 192
28	SICTOM de la région de Châteaudun (252802129)	SM fermé	36 152
41	Syndicat des rivières des Collines du Perche (200078442)	SM fermé	6 104
41	SM de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (VAL DEM) (254102023)	SM fermé	51 849
41	SICTOM de Montoire-sur-le-Loir et La Chartre-sur-Loir (254102916)	SM fermé	26 214
41	SM du SCOT des territoires du Grand Vendômois (254177975)	SM fermé	72 291
41	SM du pays Vendômois (254103203)	SM ouvert	72 291
41	SMO "Val de Loire Numérique" (200046050)	SM ouvert	665 969

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)